

LE TRAVAIL PAIR : Et après ?

La VAE

C'EST QUOI ?

La VAE (Validation d'Acquis d'Expérience) permet d'obtenir un diplôme ou une certification en utilisant son expérience professionnelle.

Ex : Je travaille dans le social depuis au moins un an sans diplôme, je peux utiliser la VAE pour passer le diplôme de Moniteur éducateur.

+ d'infos : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/la-vae-cest-quoi/>

Qui peut faire une VAE ?

Les conditions pour pouvoir faire une VAE sont de posséder des expériences professionnelles reconnues (liste sur le site internet), et de viser un diplôme qui est accessible par la VAE (liste sur le site).

+ d'infos : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/France-VAE-qui-est-eligible/>

ATTENTION : les salariés du secteur public ne sont pas éligibles à France VAE et doivent suivre un autre parcours.

Parcours pour les salariés du public : <https://vae.centre-inffo.fr/>

Quelles sont les étapes d'une VAE ?

Je sais quel diplôme je veux passer :

1. Je dépose ma candidature sur le site France VAE
2. Je rencontre mon architecte de parcours VAE (une personne qui va me poser des questions pour valider ma demande)
3. Je recherche mon financement
4. J'envoie mon dossier de faisabilité
5. Je rédige un dossier de validation (avec l'aide d'un.e accompagnateur.rice)
6. Je passe devant un jury qui valide ou non le diplôme

+ d'infos : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/etapes-parcours-france-vae/>

LE TRAVAIL PAIR : Et après ?

La VAE

J'ai besoin d'aide pour choisir mon diplôme :

Je peux me renseigner dans des **points relais conseils (PRC)**, ou bien auprès de **conseillers en évolution professionnelles (CEP)**.

Les dispositifs ne sont pas les mêmes en fonction de la région où j'habite.

Annuaire des Points Relais Conseils :
<https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/liste-prc/>

Annuaire des CEP : <https://mon-cep.org/>

Comment financer ma VAE ?

Plusieurs possibilités :

- Demander un financement à son employeur (il n'est pas obligé d'accepter)
- Payer soi même (mais souvent c'est assez cher)
- Utiliser son compte CPF (un compte qu'il faut créer, et sur lequel de l'argent est versé par notre employeur tous les ans, pour que l'on puisse faire des formations.)

A titre d'exemple, la VAE moniteur éducateur a coûté 1700 euros à une collègue travailleuse pair, qu'elle a fait financer par son CPF.

+ d'infos sur le CPF : moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/

Pour avoir les informations officielles sur le déroulé des étapes de la VAE, vous pouvez consulter le site de France VAE :

<https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/etapes-parcours-france-vae/>

Nous vous détaillons à la suite le déroulé nourri des retours d'expérience des travailleur.se.s pairs qui ont effectué la démarche.

LE TRAVAIL PAIR : Et après ?

La VAE

Déroulé : validation de la demande

Lorsque je dépose ma demande sur le site France VAE, je suis d'abord mis en relation avec un **"architecte de parcours"**.

Je dois lui raconter mon parcours professionnel, et donc tout ce qui peut être en lien avec le diplôme que je vise. Il peut ensuite m'aider à trouver un **organisme certificateur**, qui validera la demande et le diplôme une fois la démarche terminée. Avec les éléments que je lui ai donné, mon architecte de parcours constitue un **"dossier de faisabilité"** qui sera envoyé à l'organisme certificateur, qui validera ou non la demande.

Je dois donc faire attention à bien préparer mon discours, et aussi **penser à expliquer ce qu'est le travail pair**. En effet, je peux avoir des noms de métiers qui ne correspondent pas au diplômes que je vise alors que mes missions étaient les mêmes (animateur, médiateur, médiateur santé, moniteur éducateur, auxiliaire de vie, ect...).

Le travail pair a plusieurs noms sur les contrats de travail !!

Déroulé : remplir le dossier de validation

Une fois **ma demande validée par l'organisme certificateur** (qui donnera le diplôme), je peux continuer la démarche et je reste en lien avec mon architecte-accompagnateur de parcours.

Cette personne va m'accompagner pendant tout mon parcours VAE, et va m'aider à **remplir mon dossier de validation**. Je peux demander une demande d'absence rémunérée à mon employeur de 48h au total, cela s'appelle un **"congé VAE"** pour réaliser cette préparation. Ces 48h servent à participer à la session d'évaluation et/ou s'y préparer). L'accompagnateur.rice nous aide pendant toute la démarche avec des RDV en visio et/ou en présentiel.

La rédaction du livret quant à elle se fait en dehors du temps de travail. Le dossier est long à remplir, cela peut prendre plusieurs mois. **Il faut lister les missions que l'on fait, et indiquer les compétences que l'on possède et qui sont en lien avec le diplôme que l'on veut valider.**

Il peut être utile de se servir de sa fiche de poste ou de demander à des collègues pour bien indiquer toutes les missions que l'on fait.

LE TRAVAIL PAIR : Et après ?

La VAE

Déroulé : passer devant le jury

La fin de la démarche VAE est **le passage devant un jury**, constitué de personnes qui connaissent le métier du diplôme que je vise.

Attention, cela ne signifie pas qu'ils connaissent le travail pair !

Le but du jury est de **me poser des questions** sur les éléments que j'ai mis dans mon dossier de validation, et de **vérifier que je possède bien les compétences en lien avec le diplôme que je veux valider**.

C'est mon architecte de parcours qui me prépare à ce passage devant le jury, et qui me donne ma date de passage.

On peut me demander : de répondre à un exemple de situation, de parler de mes missions en lien avec le diplôme, de réaliser des mises en situation (parexemple comment vous faites dans un entretien avec une personne accompagnée, ect...).

Le jury peut décider de valider complètement ou en partie le diplôme (je devrais alors suivre des cours de remise à niveau pour ce qui n'a pas été validé), **ou alors rejeter ma demande**.

Les points d'attention quand je suis travailleur.se pair :

Les personnes qui vont me faire passer ma VAE ne connaissent pas forcément le métier de travailleur.se pair, il y a donc des choses que je vais devoir expliquer, ou des questions que l'on peut me poser.

Quelques conseils, issus des témoignages de vos collègues travailleur.se pair qui ont fait une VAE et qui peuvent être utiles :

- Je vais sûrement devoir expliquer le métier de travailleur.se pair à plusieurs étapes (dossier de faisabilité, dossier de validation et passage devant le jury), cela ne veut pas dire que je dois TOUT dire de mon parcours, notamment de mon vécu ! Le but est de bien faire comprendre mes missions, et donc les compétences que j'ai acquises et qui sont en lien avec le diplôme que je vise. J'ai le droit de choisir ce que je veux dire de moi.
- Je viens valider mes compétences professionnelles avant tout.
- Bien prendre en compte que remplir un dossier de validation prend du temps et peut être difficile, ne pas hésiter à se faire aider par ses collègues et/ou son responsable, car ils connaissent bien mes missions et mes compétences.
- Se préparer à expliquer ce qu'est le travail pair dans le dossier de validation (pour les définitions il est possible de faire appel à la Plateforme).

L'architecte-accompagnateur est censé connaître le domaine d'activité que j'exerce, mais il ne connaît le plus souvent pas le travail pair.

LE TRAVAIL PAIR : Et après ?

La VAE : passer le diplôme de moniteur éducateur

Les compétences à valider : 1er bloc de compétences

- Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
 - Mener un entretien professionnel avec une personne accompagnée
 - Etre capable de créer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé avec la personne et ses collègues (quel projet, comment y parvenir, quel accompagnement ?)
 - Evaluer la mise en oeuvre du projet personnalisé, avec la personne et l'équipe (quelles réussites, quelles difficultés, réajuster l'accompagnement en fonction)
 - Travailler l'autonomie de la personne sur les actes de la vie quotidienne (hygiène, gestion du budget, ect...) et s'en servir de support pour l'accompagnement global de la personne.
 - Accompagner et orienter la personne vers le droit commun et dans les démarches de la vie sociale (orientation dans les démarches administratives, aide à l'informatique par exemple)

2e bloc de compétences

- Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive :
 - Etablir un diagnostic de la personne en tenant compte de son contexte, de ses besoins, de ses envies et de son entourage
 - Concevoir et évaluer le projet éducatif : mettre en place des partenariats, réaliser des bilans, trouver des objectifs, réévaluer le projet en fonction de la personne.
 - Animer et/ou orienter la personnes vers des activités éducatives dans ou en dehors de la structure : gérer le budget des activités, s'assurer de la sécurité de la personne, trouver des activités qui répondent aux envies et besoins de la personne accompagnée.
 - Etre en capacité d'évaluer les activités éducatives : est ce qu'elles sont efficaces pour la personne ? Pourquoi ? Faut il les modifier ou bien les continuer ?

LE TRAVAIL PAIR : Et après ?

La VAE : passer le diplôme de moniteur éducateur

3e bloc de compétences :

- S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours
 - Participer au travail d'équipe
 - Collaborer avec les partenaires du projet (les autres associations avec lesquelles on travaille par exemple)
 - Respecter le projet de service ou d'établissement de la structure dans laquelle on travaille
 - Aider à améliorer la manière dont les personnes sont accompagnées par le dispositif dans lequel on travaille.
 - Avoir assez de recul pour évaluer sa pratique professionnelle (qu'est ce qu'on fait bien, où on peut s'améliorer, ect...)

Les compétences transverses

- **Etre en capacité de communiquer au sujet de l'accompagnement social proposé** : respect du secret professionnel, adapté son langage à la personne accompagnée pour qu'elle comprenne bien l'accompagnement proposé, maîtriser les règles de l'entretien social.
- **Communiquer auprès de son équipe et de la personne les outils que l'on met en œuvre pour le projet éducatif** (quelles activités et pourquoi, créer des outils pour communiquer l'information, ect...)
- **Etre en capacité de bien communiquer avec son équipe et les partenaires** : représenter la structure dans laquelle on travaille, bien se présenter, respecter la confidentialité des infos, adapter son discours en fonction de à qui on parle.